

Produits et substances chimiques

Premiers soins en cas d'exposition à des produits chimiques

Sur cette page

[Pendant combien de temps faut-il rincer à l'eau la peau ou les yeux exposés à des produits chimiques?](#)

[Que doivent faire les responsables d'un milieu de travail où l'on a choisi d'instaurer d'autres procédures de premiers soins?](#)

[Dans quelles circonstances doit-on administrer de l'oxygène comme mesure de secours d'urgence?](#)

[Dans quels cas faut-il provoquer un vomissement après l'ingestion d'un produit chimique?](#)

[Doit-on faire boire de l'eau ou du lait pour diluer les produits chimiques ingérés?](#)

[Comment savoir quels antidotes doivent être conservés en fonction des produits chimiques présents sur les lieux de travail?](#)

[Comment peut-on trouver les mesures de premiers soins à prendre au sujet des produits chimiques utilisés sur les lieux de travail?](#)

Pendant combien de temps faut-il rincer à l'eau la peau ou les yeux exposés à des produits chimiques?

La norme Z358.1-2014 (R2020) de l'American National Standards Institute (ANSI), *Emergency Eyewash and Shower Equipment*, ne précise pas la durée pendant laquelle la partie du corps concernée doit être rincée. Elle précise toutefois que l'équipement installé conformément à la norme doit être capable de fournir un liquide de rinçage pendant au moins 15 minutes.

Historiquement, la plupart des sources courantes recommandent un rinçage/lavage continu à l'eau de 15 à 20 minutes à la suite d'un contact de la peau ou des yeux avec un produit chimique. Cependant, les produits chimiques ne causent pas tous les mêmes effets (certains ne sont pas irritants tandis que d'autres sont très corrosifs et peuvent causer des brûlures graves). Nous disposons, en ce moment, de suffisamment de données scientifiques pour établir correctement de quelle façon le lavage à faible débit doit être poursuivi. Il est convenu qu'il est très important que le lavage à faible débit commence immédiatement après un contact de la peau ou des yeux avec un produit chimique.

L'American Heart Association et la Croix-Rouge américaine publient des lignes directrices en matière de premiers soins. Elles indiquent qu'il « peut être bénéfique de rincer les yeux exposés à des produits chimiques toxiques immédiatement et avec une grande quantité d'eau du robinet pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à l'arrivée de soins médicaux avancés. Si l'eau du robinet n'est pas disponible, une solution saline normale ou une autre solution d'irrigation oculaire disponible dans le commerce peut être raisonnable. » [traduction]

Toujours :

- frotter pour retirer les produits chimiques en poudre sur la peau à l'aide d'une main gantée ou d'un morceau de tissu;
- retirer tous les vêtements contaminés de la victime, en veillant à ne pas vous contaminer vous-même;
- surveiller l'apparition d'une hypothermie lorsque vous refroidissez des brûlures importantes.

Il importe de noter que le fabricant ou fournisseur peut également spécifier un produit de nettoyage (p. ex. un savon non abrasif) si besoin est, ou recommander un produit de remplacement dans les cas exceptionnels où il est tout à fait contre-indiqué de rincer avec de l'eau.

Pour obtenir des détails additionnels, consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée [Douches d'urgence et douches oculaires](#).

Que doivent faire les responsables d'un milieu de travail où l'on a choisi d'instaurer d'autres procédures de premiers soins?

Si un employeur choisit d'offrir des services de premiers soins supplémentaires (y compris des médicaments en vente libre, l'utilisation d'auto-injecteurs d'épinéphrine, de la naloxone, etc.), il est suggéré de consulter d'abord un conseiller juridique pour se renseigner sur les questions de responsabilité et de vérifier auprès des [autorités locales](#) responsables de la santé et de la sécurité. Par exemple, dans certaines régions, la distribution de médicaments en vente libre n'est pas recommandée (même si une personne qui peut en acheter dans un distributeur automatique peut être autorisée). Dans d'autres régions, la distribution de médicaments en vente libre peut être autorisée dans des circonstances particulières (y compris si la formation appropriée du personnel de premiers soins a été assurée).

Dans quelles circonstances doit-on administrer de l'oxygène comme mesure de secours d'urgence?

Par le passé, l'administration d'oxygène d'urgence était en général recommandée comme mesure de premiers soins dans la plupart des cas d'exposition à des produits chimiques par inhalation. Plus tard, l'administration d'oxygène en soi a suscité des inquiétudes puisque l'on considérait que cette opération pouvait être nocive si elle n'était pas effectuée correctement ou dans des circonstances appropriées.

La présence de bouteilles d'oxygène sur le lieu de travail peut créer des risques additionnels. Par exemple, étant donné que l'oxygène entretient la combustion, la présence de bouteilles d'oxygène peut poser un risque d'incendie sur le lieu de travail. De plus, comme l'oxygène est conservé sous haute pression, la bouteille peut se transformer en missile si elle est percée ou si la vanne se brise. Par conséquent, il convient de bien évaluer les risques et les avantages de l'entreposage et du maintien d'un approvisionnement en oxygène d'urgence sur le lieu de travail.

Dans certaines situations, les avantages associés au maintien d'une réserve d'oxygène d'urgence sont plus importants que les éventuels risques associés au maintien et à l'entreposage de bouteilles d'oxygène sur les lieux de travail. L'oxygène d'urgence peut être bénéfique en cas d'exposition à des produits chimiques qui empêchent l'organisme d'obtenir la quantité d'oxygène dont il a besoin pour demeurer en vie et en santé. C'est le cas notamment des produits chimiques pouvant :

- Chasser l'oxygène contenu dans l'air et ainsi réduire la quantité disponible pour une respiration normale (p. ex. hélium, argon, méthane, dioxyde de carbone ou azote).
- Réduire la capacité du sang de transporter l'oxygène (p. ex. intoxication au monoxyde de carbone ou méthémoglobinémie ([présence d'une forme oxydée d'hémoglobine dans le sang qui ne transporte pas l'oxygène]).
- Entraver l'utilisation de l'oxygène par les tissus comme c'est le cas lors d'une intoxication par le cyanure ou le sulfure d'hydrogène.

- Compromettre la capacité de l'oxygène à passer des poumons à la circulation sanguine, comme dans le cas d'un œdème pulmonaire, une accumulation parfois mortelle de liquide dans les poumons. L'[ammoniac](#), le phosgène et le [chlore](#) sont des exemples de produits chimiques qui peuvent causer un œdème pulmonaire;
- Provoquer une grave crise d'asthme (p. ex. le toluène diisocyanate).

Une formation additionnelle de secouristes est nécessaire, puisque les cours de formation élémentaires en premiers soins ne traitent pas de l'administration d'oxygène. Les secouristes doivent connaître la réglementation qui régit l'administration d'oxygène sur les lieux de travail.

Dans quels cas faut-il provoquer un vomissement après l'ingestion d'un produit chimique?

Le vomissement NE DOIT PAS être provoqué à la suite de l'ingestion d'un produit chimique sur les lieux de travail, à moins que cela ne soit recommandé par un médecin ou un centre anti-poisons. Voici quelques-uns des arguments invoqués contre le vomissement :

- On estime généralement que la quantité de produit chimique ingérée de façon non intentionnelle par un adulte est très petite (de 14 à 21 mL ou environ 0,5 à 0,75 oz).
- Il n'existe pas de preuve concluante que les personnes ayant avalé des produits chimiques et dont l'estomac a été vidé se portent mieux que celles dont l'estomac n'a pas été vidé.
- Il peut exister des risques importants associés au fait de provoquer le vomissement, particulièrement dans les situations d'urgence.
- Il ne semble pas exister de mesures de premiers soins fiables et sécuritaires pour provoquer le vomissement chez les adultes.
- Une assistance médicale est habituellement disponible assez rapidement dans la plupart des situations.

En cas d'ingestion de produits chimiques, la meilleure façon de procéder consiste à appeler le centre anti-poisons local ou un médecin et à suivre leurs conseils. Ces derniers vous poseront des questions précises, comme le nom du produit avalé, la quantité avalée et l'état de la personne ayant avalé le produit. Ces renseignements les aideront à déterminer les meilleures mesures à prendre.

Doit-on faire boire de l'eau ou du lait pour diluer les produits chimiques ingérés?

La majorité des données recueillies concernant les avantages de diluer un produit chimique ingéré avec de l'eau ou du lait est fondée sur des études *in vitro* (éprouvettes) et *ex vitro* (à l'aide d'œsophages de rats d'élevage).

Après l'examen des données probantes recueillies concernant la dilution d'un poison avec du lait ou de l'eau, l'American Heart Association et la American Red Cross recommandent de ne rien prendre par la bouche pour diluer un poison ingéré, à moins d'avoir reçu d'un médecin ou d'un centre anti-poisons des instructions précises à cet effet.

Comment savoir quels antidotes doivent être conservés en fonction des produits chimiques présents sur les lieux de travail?

On croit souvent, à tort, qu'il existe des antidotes pour la plupart des empoisonnements causés par des produits chimiques. Les véritables antidotes constituent plutôt des exceptions, et non pas la règle générale.

Le charbon actif est parfois considéré comme un antidote. Le charbon actif agit en liant le produit chimique dans l'estomac de sorte qu'il ne puisse être absorbé par ce dernier. Selon l'American Academy of Clinical Toxicology et l'Association européenne des centres anti-poisons, « L'administration de charbon actif peut être envisagée si un patient a ingéré une quantité potentiellement toxique d'un poison (que l'on sait être absorbé par le charbon) au maximum une heure auparavant... ». En général, l'administration de charbon actif n'est PAS considérée comme une mesure de **premiers soins**. Le charbon actif peut être administré dans un service d'urgence ou sous supervision médicale.

Il existe néanmoins de vrais antidotes pour certaines classes de produits chimiques – les pesticides organophosphorés ou contenant des dérivés de cyanure en sont de bons exemples. Vous pouvez déterminer quels sont les produits chimiques utilisés sur votre lieu de travail pour lesquels on connaît des antidotes, en consultant un médecin spécialisé en toxicologie ou en santé au travail, ou le fabricant ou fournisseur du produit. Ces spécialistes peuvent vous donner des conseils sur les situations où il est approprié d'entreposer un antidote sur le lieu de travail. Une formation particulière donnée aux secouristes pourrait se révéler nécessaire. Dans certains cas, il peut être approprié de demander à l'hôpital de votre région d'entreposer un antidote qui doit être administré par un professionnel de la santé.

Comment peut-on trouver les mesures de premiers soins à prendre au sujet des produits chimiques utilisés sur les lieux de travail?

Afin de savoir quelles mesures de premiers soins prendre, il est essentiel que vous sachiez quels produits chimiques sont présents sur votre lieu de travail. Pour ce faire, consultez l'inventaire des produits chimiques de votre entreprise ainsi que la section sur les premiers soins des fiches de données de sécurité (FDS) correspondant à ces produits. Établissez une liste des produits chimiques, de leurs propriétés et de leurs exigences relativement aux premiers soins. Vérifiez que les fournisseurs de premiers soins désignés sur votre lieu de travail possèdent l'autorité (au besoin) et la formation appropriée afin de pouvoir intervenir aux effets des produits chimiques utilisés dans votre lieu de travail.

Enfin, assurez-vous que votre hôpital local connaît les produits chimiques utilisés sur votre lieu de travail, lesquels peuvent exiger des mesures de premiers soins particulières, des antidotes ou un suivi médical.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2024-03-26

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.